

comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles

(article L 461-1 – alinéa 4 du Code de la sécurité sociale)

avis motivé du CRRMP région de

dossier CRRMP n°

organisme destinataire de l'avis :

l'identité de la victime

nom, prénom de la victime

son numéro d'immatriculation

son adresse

le demandeur est

la victime

un ayant droit

le motif de la saisine du comité

la maladie caractérisée, non désignée dans un/des tableau(x) des maladies professionnelles, a entraîné :

le décès

date

un taux d'IPP au moins égal à 25 %

date de réception par le CRRMP du dossier validé

en cas de contestation d'une décision d'un CRRMP, transmis par le TASS de

enquête(s) complémentaire(s)

oui

non

date de la décision du CRRMP

le CRRMP était composé de

M.

médecin conseil régional ou médecin compétent du régime de
sécurité sociale concerné

M.

médecin inspecteur régional du travail

M.

professeur des universités - praticien hospitalier

dossier CRRMP n°

organisme destinataire de l'avis :

• motivation de l'avis du Comité* (suite)

b. en cas de rapport de causalité retenu, la caractérisation du lien de causalité essentiel et direct entre la maladie en cause et le travail habituel de la victime :

Multiple empty lines for text entry.

signatures des membres du CRRMP ou du médecin conseil par délégation du Comité

Large empty box for signatures.

* la motivation de l'avis du comité doit comprendre tous les renseignements nécessaires à la bonne information des parties, sauf ceux qui ont un caractère confidentiel (pathologie non déclarée à titre professionnel, facteurs pathogènes extra-professionnels)